

## Gyrophare flash bleu sur tige

Référence: P2A6071715

## **Détails**

Le gyrophare bleu Micro Flash Xenon est spécialement conçu pour les travaux de déneigement ou d'interventions routières. Ce gyrophare flexible permet un signalement par flash. Cet éclat lumineux est généré par une ampoule Xenon.

Ce gyrophare, avec sa technologie d'éclat au Xenon, permet un entrainement sans mouvement, ce qui lui assure une bonne fiabilité. De plus ça lui permet une utilisation en 12 V ou 24 V , soit un montage sur un tracteur ou camion.

L'utilisation des gyrophares bleus est réglementée par le code de la route et l'article R313-28 du Code de la Route classifient les véhicules prioritaires en deux catégories pour l'usage des gyrophares.

Les véhicules pouvant utiliser ces gyrophares sont :

- Les véhicules d'intérêt général prioritaire (catégorie A) : ces véhicules doivent être munis de feux rotatifs bleus. Il s'agit des véhicules des services de police, de gendarmerie, des douanes, de lutte contre l'incendie et d'intervention des unités mobiles hospitalières (SAMU ou SMUR).
- Les véhicules d'intérêt général avec facilités de passage (catégorie B) : ces véhicules doivent être munis de feux flash bleus. Il s'agit notamment des ambulances du transport sanitaire, des véhicules d'intervention d'Electricité de France et de Gaz de France, du service de la surveillance de la SNCF, des transports de fonds de la Banque de France, des associations médicales concourant à la permanence des soins ou des véhicules de déneigement (tracteurs agricoles, camions, Unimog ...)



Caractéristiques	
Modèle	MICRO FLASH XENON
Туре	Gyrophare
Hauteur (mm)	210 mm
Ø (mm)	132 mm
Tension (V)	12/24 V
Couleur	Bleu
Fixation	Tige fixe
Ampoule fournie	Xénon 10 Joules
Entraînement	Sans mouvement
Types de produits	GYROPHARE XENON
Quantité dans conditionnement de vente	1